



Lettre d'information . Juillet 2025

CENTRALE SOLAIRE DES BIANLOUTS



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prospection de la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'implantation de projets photovoltaïques, la commune de Dogneville s'est manifestée pour proposer le délaissé de son aérodrome.

Près de 20 000 panneaux pourront y être installés sur une superficie d'environ 9 ha sur les 12 ha clôturés du site, tout en maintenant l'activité aéronautique.

Fin 2024, une société a été créée afin de développer le projet, la SAS CS des Bianlouts, appartenant à 15 % à la commune de Dogneville, 35 % à la SEM Terr'EnR, 10 % à Énergie Partagée, le mouvement national des énergies renouvelables citoyennes et 40 % à Valeco, société spécialisée dans le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de projets d'énergies renouvelables.

Le potentiel solaire a été évalué à 1110 heures de plein ensoleillement par an et, autre atout, un poste source d'Enedis se trouve à proximité du site pour son raccordement. Le délaissé d'aérodrome sera entretenu par le pâturage d'ovins.

Le permis de construire a été déposé en novembre 2024. Les discussions sont en cours avec les services instructeurs de l'État et ont de bonnes chances d'aboutir à une autorisation courant 2026.

Dans ces délais, la centrale pourrait être mise en service d'ici 2028.



« Doubler le niveau d'autonomie énergétique en 15 ans implique de revoir la réalité de nos ressources, de repenser notre modèle économique pour financer la transition en impliquant les citoyens, les entreprises et les collectivités locales.



Changer d'énergie, c'est construire un territoire plus sûr, plus propre, plus dynamique, en un mot plus attractif. »

Michel HEINRICH, Président de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Le développement du projet se fait en concertation avec la commune, l'exploitant agricole, les usagers de l'aérodrome et les riverains.

Nous travaillons à l'acceptabilité du projet ; des ateliers sur l'intégration paysagère du projet ont été menés avec les habitants afin de recueillir leurs avis et plusieurs de leurs idées ont été retenues.

Parmi ces idées, faire de la centrale un outil pédagogique en plaçant des panneaux explicatifs dans le secteur, et notamment le long d'une promenade prochainement aménagée en bordure de Moselle, à proximité directe du site.

A travers cette lettre, nous vous présentons les caractéristiques de ce projet. Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Cette centrale est le premier projet citoyen de la SEM Terr'EnR et a obtenu le Label Énergie Partagée, seul label qualité dans le secteur des énergies renouvelables. Les citoyens et citoyennes du territoire ont la possibilité d'investir dans la transition énergétique localement, en souscrivant des actions via Énergie Partagée.



Bernard DOUTRES, Adjoint au maire de la commune de Dogneville

LA CENTRALE SOLAIRE DES BIANLOUTS

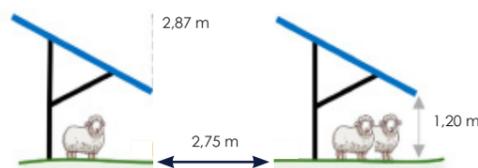
Le projet consiste à valoriser le délaissé de l'aérodrome de Dogneville, actuellement inoccupé, en développant une centrale photovoltaïque au sol, tout en maintenant l'activité aéronautique du site et permettant une activité agricole avec le pâturage d'un troupeau ovin.

POINTS FORTS DU PROJET

- > Une parcelle de foncier communal avec la volonté locale de développer les EnR, notamment avec la SEM Terr'EnR
- > Valorisation d'un délaissé d'aérodrome, considéré comme site dégradé
- > Proximité immédiate au poste source de raccordement de Dogneville
- > Gisement solaire suffisant pour obtenir une production satisfaisante
- > Contraintes réglementaires respectées (habitations, route, monuments historiques, servitudes aéronautiques, document d'urbanisme)
- > Zones à forte biodiversité évitées
- > Un projet de territoire en collaboration avec les acteurs locaux
- > La possibilité offerte aux citoyens de s'impliquer et d'investir en souscrivant des actions auprès d'Énergie Partagée.

DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement du projet a été réalisé en adéquation avec l'activité du pâturage ovin : hauteur en bas de panneaux de 1,20 m, un espacement inter-table de 2,75 m.



ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Différentes études réglementaires ont été réalisées par des bureaux d'études externes et indépendants, Antea-group pour l'étude d'impact, Verdi pour la biodiversité, Solais pour l'étude d'éblouissement, le bureau Jacquiel & Chatillon pour l'étude hydrologique et Imagreen pour l'étude de compensation agricole.

Ces études démontrent que le projet a un impact environnemental faible.



CHIFFRES CLÉS

- ➔ Environ 20 000 panneaux
- ➔ Superficie d'environ 9 ha équipés
- ➔ Puissance potentielle de 12 MWc
- ➔ Production de 13 GWh / an
- ➔ Équivalent à la consommation électrique annuelle de 3 000 foyers (hors chauffage et eau chaude)
- ➔ Environ 8 M€ d'investissement

CALENDRIER DU PROJET

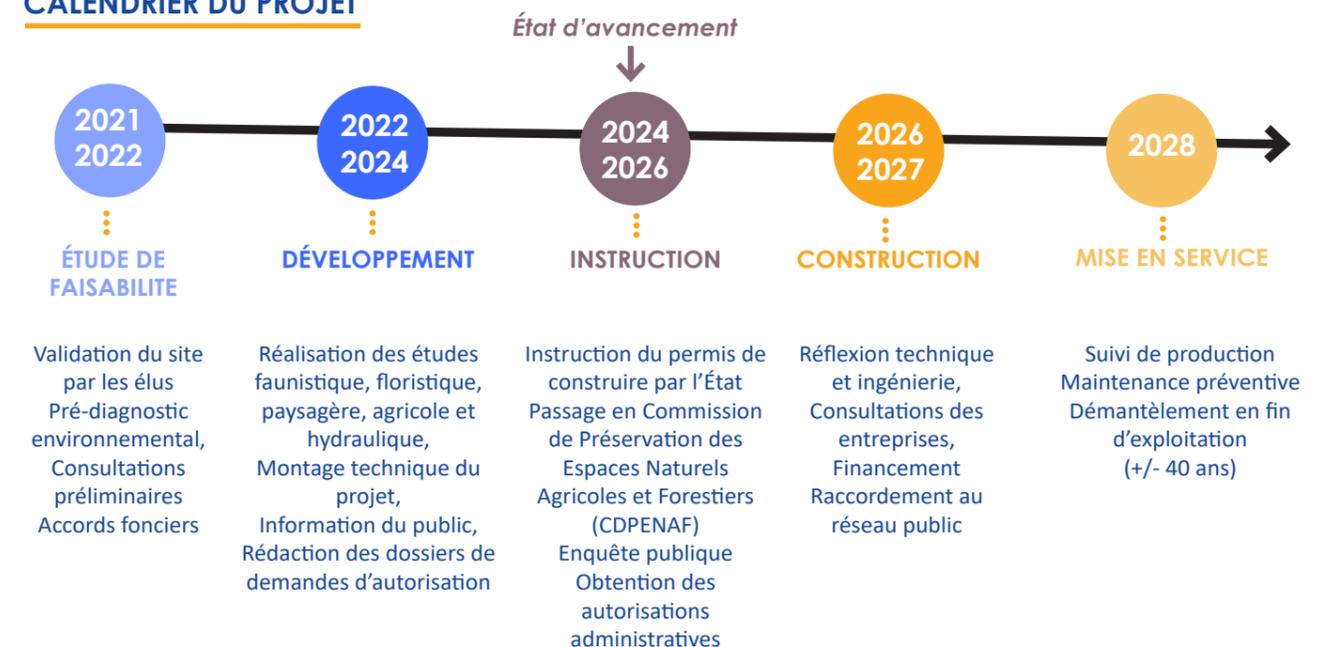


Figure 130. Prise de vue Z : vue vers le site de projet depuis le sentier GSD à Fouest du site.



Figure 136. Prise de vue Z : vue vers le site de projet depuis le sentier GSF à Fouest du site, avec ajout de la centrale au photomontage.



Figure 137. Prise de vue Z : vue vers le site de projet depuis le sentier GSD à Fouest du site, avec ajout de la centrale et de plantations au photomontage.

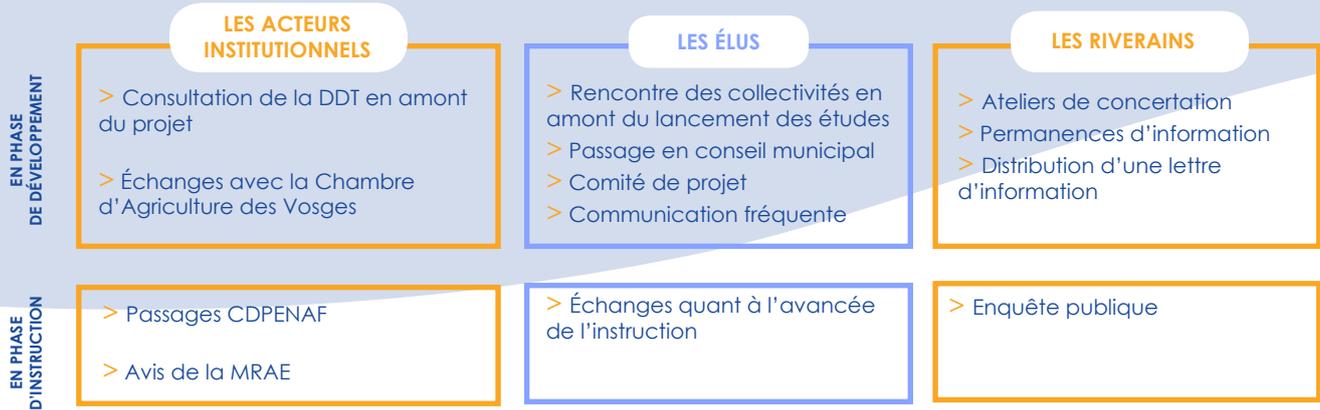
MESURES DÉCIDÉES

Des mesures discutées lors des ateliers du mois de mai 2024 ont été intégrées au dossier pour réduire les impacts des projets en ciblant au mieux les questions importantes pour les riverains. Les mesures incluent :

- > Des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur le milieu naturel pendant le chantier ;
- > La plantation de haies tout autour de la centrale ;
- > Des panneaux pédagogiques sur la biodiversité par exemple ;
- > Les postes de livraison seront équipés d'un bardage bois pour favoriser l'intégration paysagère ;
- > Une bourse aux arbres sera proposée aux riverains ayant une visibilité sur la centrale ;
- > Enfin, des suivis des espèces (flore, oiseaux, chauve-souris, insectes) seront effectués tout au long de la durée de vie de la centrale pour vérifier la pertinence des mesures mises en place et les adapter au besoin. Ces suivis serviront par ailleurs à alimenter les inventaires écologiques locaux.



IMPLICATION DES ACTEURS TERRITORIAUX



QUI SOMMES NOUS ?



TERR'EnR

Créée fin 2019, la **SEM Terr'EnR** l'opérateur du territoire est une Société d'économie mixte (SEM) : elle est détenue à 70% par des collectivités locales, dont la communauté de communes Mirecourt-Dompaire et la région Grand Est. Elle a pour vocation d'accompagner la stratégie d'autonomie énergétique du territoire, en favorisant des projets concertés, intégrés à leur environnement et proposant un investissement participatif citoyen.

Plus d'info : www.terr-enr.fr

ÉNERGIE PARTAGÉE

Le Mouvement national de l'énergie citoyenne, **Énergie Partagée** accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, les projets EnR citoyens font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.



Énergie Partagée a créé et attribue le Label Énergie Partagée. Soutenu par l'Ademe, c'est le seul label-qualité dans le secteur des énergies renouvelables, qui évalue la démarche citoyenne des projets candidats sur 15 critères détaillés selon 5 axes thématiques.

Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisé Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7500 actionnaires citoyens. Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a engagé 54,4 millions d'euros dans plus de 170 projets, pour partie en développement ou en chantier.

Plus d'info : www.energie-partagee.org

VALECO



VALECO développeur d'EnR est spécialisée dans le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de projets EnR. Basée à Montpellier depuis près de 30 ans, la société emploie près de 300 personnes dans les secteurs de l'énergie éolienne et photovoltaïque, est présente sur toute la chaîne de valeur en France.

Au 1er juillet 2024, VALECO comptabilise une puissance installée de 857 MW (dont 625 MW en éolien et 232 MWc en solaire) soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de près de 700 000 personnes.

Plus d'info : www.groupevaleco.com

CONTACT

Vous avez des questions sur le projet ?

SEM Terr'EnR • Jacques Grondahl
Directeur général délégué

contact@terr-enr.fr
1, Avenue DUTAC 88 000 EPINAL

Valeco • Léa Lemerrier
Responsable développement
photovoltaïque Grand Est

lealemercier@groupevaleco.com
8E Rue Jeanne Barret 21 000 DIJON